

Réunion publique du 7 avril 2025

Salle Clara-Anna
5 rue du Presbytère Lyon 8e

Présents : M. Olivier Berzane, maire du 8e ; M. Hubert Bécart, élu référent du CdQ.

Habitants : 41 personnes, mais très peu de résidents du secteur Moulin à Vent.

Bienvenue à Chloé et Julien qui intègrent l'équipe d'animation.

Relevé succinct des réponses de M. Olivier Berzane, maire du 8^e arrondissement, aux questions posées par le CdQ et les habitants présents

1. Pouvez-vous faire un rapide bilan de ce qui a été fait pour notre quartier au cours du présent mandat municipal et nous indiquer si des réalisations sont programmées d'ici la fin de ce mandat ?

Un bilan sera présenté dans quelque temps aux habitants sur la place Belleville, mais on peut déjà citer :

- *Création en cours du jardin Schwartz avec une aire de jeux pour enfants en plein cœur du quartier Patay pour un coût de 600 000 €.*
- *Réaménagement de l'espace Antoine Dumont avec :*
 - *réfection du terrain de foot, création de terrains de basket et d'un terrain de boules ; coût : 1 000 000 €,*
 - *réaménagement de l'espace vert et de la venelle avec création d'une aire canine ; coût : 450 000 €.*
- *Construction d'un café associatif dans le cadre du budget participatif au profit de l'association Le Village ; coût : 300 000 €. Un moment festif est envisagé lors de la pose de la première pierre.*
- *Création d'une crèche de 48 berceaux rue Antoine DUMONT ; coût : 330 000 €.*
- *Réfection de terrains de foot du Clos Layat ; coût : 700 000 €.*
- *Plantation du verger au square du 14^e régiment de Zouaves et création d'une mare, plantation de 80 arbres au parc du Clos Layat et création d'une aire canine.*
- *Mobilités :*
 - *création de la Voie Lyonnaise n° 7 sur la route de Vienne,*
 - *aménagement d'une piste cyclable sécurisée rue Audibert et Lavirotte,*
 - *création d'une chicane rue de Montagny,*
 - *aménagement des voiries des PUP Patay et St Vincent de Paul,*
 - *mise en place du stationnement payant autour du cimetière afin de faciliter son accès lors des cérémonies d'obsèques*
 - *aménagement piéton des abords de l'école Anne Sylvestre avec une rue des enfants,*
 - *à l'étude la création d'un accès direct au parc du Clos Layat depuis la rue Challemel-Lacour.*

Il reste encore du travail notamment en matière d'équipement d'éducation populaire dont on peut regretter qu'il n'ait pas été pensé lors de la construction des PUP Patay et St Vincent de Paul, aucun foncier n'ayant même été réservé pour cela.

2. Quand et comment seront assurées les finitions du chantier de la VL7 : passage piétonnier entre les rues Chollat et Benoît Bernard, enlèvement du câble aérien au dessus de la route de Vienne, aménagement de la place Fonlupt, modification du trajet du C12 sur le secteur Guillotière...

- passage piétonnier entre Chollat et Benoît Bernard, aménagement place Fonlupt : pas abordés.
- enlèvement du câble aérien route de Vienne : pas de précision (info postérieure à la réunion : le câble devrait être enlevé début mai).
- *modification du trajet du C12 sur le secteur Guillotière : se fera, mais pas liée à la VL7.*

NB. Plusieurs habitants alertent sur le caractère dangereux des croisements de la VL7 avec les rues débouchant sur la route de Vienne.

3. Est-ce que la rue de Montagny, côté voie ferrée, sera aménagée (végétalisation ?) ; même question pour la rue Delore le long du cimetière (problème de la circulation des vélos et trottinettes sur le trottoir) ?

- *rue de Montagny : modification des chicanes réalisée ; suite végétalisation côté voie ferrée : pas prévue dans le cadre du mandat actuel.*
- circulation vélos et trottinettes sur trottoir rue Delore au niveau du cimetière : question pas abordée.

4. Qu'est-il prévu dans notre quartier pour dissuader le stationnement illégal : renforcement de la présence de la police municipale ? Installation de caméras ? Autres solutions ?

- *réunion mensuelle du maire avec les services de police pour définir des zones d'intervention prioritaires sur l'arrondissement,*
- *intervention récente de la police avec verbalisation sur le secteur Moulin à Vent au niveau du marchand de poulets rôtis,*
- *difficultés de recrutement de policiers municipaux.*
- *patrouilles à vélos : rien de précis.*

NB. Une intervention dans le public quant à la dangerosité des abords de l'école Anne Sylvestre. Réponse du maire : « *les potelets arrachés seront remis, il n'est pas question qu'on laisse les enfants en danger* ». Sur le manque de places de stationnement en ville, réponse : « *Il y a plus de places de stationnement que de voitures* ».

5. Peut-on avoir un point de situation sur l'exécution des arrêtés de mise en sécurité ordinaires ou d'urgence des immeubles des 113-115 route de Vienne, 198 route de Vienne, et 10 rue de Pressensé (Lyon 8^e) ?

- *113-115 route de Vienne : la Métropole assume ses responsabilités. La procédure est longue du fait des recours juridiques d'un des propriétaires. Il faut attendre le jugement en appel prévu début 2026.*
- *198 route de Vienne, et 10 rue de Pressensé (Lyon 8^e) : pas de précision. Des informations seront données ultérieurement.*

6. Pouvez-vous nous préciser les futurs usages de l'Espace Antoine Dumont, notamment le terrain de foot ? Restera-t-il ouvert à un usage non encadré par les jeunes du quartier en dehors des créneaux d'utilisation par les écoles et les clubs sportifs ?

- *terrain de foot : restera accessible en dehors des créneaux réservés aux clubs et écoles, mais uniquement pour des usages sportifs à cause du nouveau revêtement synthétique. Fêtes de quartier : pourront être organisées à proximité sur terrain de basket ou prairie.*
- *pas d'installation de toilettes prévue dans le cadre du budget alloué.*

NB. sur ce dernier point, réaction de déception dans le public.

7. Gestion des déchets sauvages et dépôts d'encombrants : serait-il possible d'obtenir la mise en place d'une déchetterie mobile périodique comme celle installée place Ambroise Courtois ?

Réponse : *pas envisagé ; déchetterie proche.*

8. Peut-on compter sur l'installation de panneaux de diffusion d'informations locales pour améliorer la visibilité de la vie associative du quartier ?

- *en cours d'examen (demande BUPA), mais problème de la gestion de l'information : qui s'en chargera ?*
- *concernant le BUPA : 187 projets ont été déposés pour le 8e arrondissement mais 40% d'ores et déjà écartés, car ils ne correspondent pas aux critères d'éligibilité.*

9. Quelle suite sera donnée à l'enquête en cours sur la place des chiens dans l'espace public ?

Sondage en cours : les résultats détermineront le plan d'action.

10. Est-ce qu'une réflexion a déjà été engagée pour préparer la création d'un centre social sur le QPV Moulin à Vent ? Où pourrait-il être localisé ?

- *besoin reconnu depuis de longues années, mais rien de programmé pour l'instant (problème de disponibilité foncière).*
- *à étudier : utilisation des locaux de l'AFUL rue de Champagneux, mais accord nécessaire des copropriétaires et bailleurs.*

NB. Plusieurs interventions dans la salle pour souligner le manque crucial de ce type de structure sur le quartier. Quelqu'un rappelle un article de presse où le sujet est déjà abordé en conseil municipal à l'époque où maire de Lyon était Raymond Barre. Une personne présente évoque la possibilité de demander à un bailleur social du secteur QPV la mise à disposition d'un appartement.

Réponse : *un appartement est déjà mis à disposition par la SACVL dans la résidence Albert Laurent pour les besoins de l'Association des locataires et du Conseil citoyen.*

11. Est-ce que le désenclavement du quartier par les transports en commun en direction du quartier Jean-Jaurès (Gerland) et de Monplaisir, et la demande de réaménagement du pont de la Croix-Barret, ont fait l'objet d'une première analyse par les élus et services municipaux concernés ? Quelle suite sera donnée à cette demande ?

Demande bien identifiée, besoin reconnu, mais rien de précis pour l'instant.

12. Comment la Municipalité peut-elle intervenir pour dynamiser et diversifier l'offre commerciale de proximité ? Pouvez-vous nous préciser le rôle du Conseil Consultatif Économique d'Arrondissement (CCEA) et la place que pourront y avoir les habitants ?

- *pas de possibilité de préemption de la mairie sur les locaux commerciaux vacants.*
- *CCEA : mis en place sur le 8e ; pas de représentants des habitants prévus dans cette structure.*

Compte-rendu établi par Brigitte N. et Michel L.

Prochaine réunion publique du Conseil de quartier :
Lundi 16 juin 2025, 19h
Salle Clara-Anna
5 rue du Presbytère Lyon 8e